

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE TILLOY LES MOFFLAINES**

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché à bon de commande :

ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL Janvier 2019 Décembre 2020

A – Le Maître d’Ouvrage :

COMMUNE DE TILLOY LES MOFFLAINES
46 Avenue Charles De Gaulle, 62217 Tilloy Les Mofflaines

Personne responsable du marché :

Monsieur Didier MICHEL, Maire de Tilloy Les Mofflaines

Le signataire est le représentant de la collectivité compétent par délégation pour signer le marché.

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements :

Monsieur Fabien RECK pour la partie administrative 03 21 73 56 45

Monsieur François CLIPET pour la partie Technique 06 89 56 96 06

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

Mme le Receveur municipal - Trésorerie d'Arras Banlieue (03 21 21 01 10)

Imputation budgétaire : **C/61521 fonctionnement**

B – Le contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse*)

N° de SIRET :

Code APE :

N° RC ou RM :

Après avoir pris connaissances du règlement de consultation :

1. Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessus ⁽¹⁾ :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*raier les mentions inutiles*):

Cette offre, exprimée en euros, porte sur :

- **sur l'ensemble des travaux, fournitures ou prestations de services : Devis estimatif**

Montant hors TVA :

Taux de la TVA :

Montant TTC :

Montant (TTC) de la partie fixe arrêté en lettres à :

.....
.....
.....

2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Compte ouvert au nom de :

IBAN :

Code Banque :

Code guichet :

N° Compte :

Clé :

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

3. Mode de règlement : virement administratif

4. Délai maximum de paiement - taux des intérêts moratoires.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de 8 points.

5. Bénéfice de l'avance forfaitaire:

Sans objet il ne sera pas versé d'avance forfaitaire pour l'exécution de ce marché.

6. Délai d'exécution

Sans Objet : Marché de service annuel.

7. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au 1° me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation.

Fait à, le

Le contractant,
(cachet et signature)

C. Réponse de l'administration

La présente offre est acceptée.

Fait à Tilloy Les Mofflaines, le.....

D. Notification du marché au titulaire

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

Reçu à titre de notification une copie du présent marché

A, le

Signature du titulaire
(cachet)